

Tunis, 21 novembre. — Un télégramme du général Saussier annonce que les insurgés, battus le 13 novembre se sont rejoints en déroute sur la route de Gabès, que suit la colonne Logerot; ils abandonnèrent encore beaucoup de matériel.

Le général Saussier annonce qu'il est arrivé à Germina, qui se trouve à deux journées de Gafsa.

Les notables de la ville ont manifesté de bonnes dispositions.

Les Hammamas se sont enfuis vers le sud-est.

L'état sanitaire de la colonne l'orgemol est bon.

L'effectif de nos garnisons en Tunisie

Tunis, 21 novembre. — L'effectif des troupes qui occuperont les villes de la Tunisie à partir du 15 décembre sera :

- Tunis, 3,000 hommes.
- La Goulette, 800 hommes.
- La Manouba, 2,000 hommes.
- Béja, 1,200 hommes.
- Aïn-Draham, 2,200 hommes.
- Fernana, 700 hommes.
- Tabarque, 700 hommes.
- Chardimaou, 700 hommes.
- Bizerte, 700 hommes.
- Mateur, 500 hommes.
- Kef, 700 hommes.
- Sousse, 3,000 hommes.
- Sfax, 1,300 hommes.
- Gabès, 1,700 hommes.
- Djerba, 400 hommes.

DANS LE SUD ORANAIS

Oran, 21 novembre. — Le général Delebecque télégraphie qu'il est arrivé à Moghar-Foukani avec la brigade Louis, ayant laissé la brigade Colonieu à Feidja.

Le (ksar), village abandonné, sera détruit. La brigade Négrier sera reconstituée le 22 novembre, à Ain Sefra.

SI-SLIMAN

Les dépêches d'aujourd'hui rectifient celles d'hier sur la razzia qu'a faite Si Sliman dans le Sahara oranais. Profitant de ce que nos colonnes se sont enfoncées dans le sud, ce chef est parti du Maroc, il s'est élevé du sud-ouest au nord-est, et arrivant au sud du chott Chergui — et non au nord, comme le disait une dépêche d'Alger, — il a rencontré entre le Kreider et Méchéria, des Hamian qu'il a raziés. De là, il est remonté au nord-ouest avec son butin, en route pour le Maroc.

On le poursuit, mais nous doutons qu'on puisse l'atteindre. Il a glissé entre nos postes pour entrer en Algérie; il glissera entre eux pour en sortir. Rappelons, à ce propos, ce qu'est ce chef d'insurgés.

Si-Sliman appartient à la branche marocaine de la grande famille de marabouts descendant de Sidi-Cheikh, tandis que son cousin Si-Kaddour est de la branche algérienne. Une rivalité assez vive existe entre les deux branches.

Il a été élevé à Oran, avec les Français, et presque à la française. Il a combattu pour nous contre ses cousins insurgés, et un jour, pendant qu'ils étaient en expédition, il a razié leurs tentes et, contrairement à l'usage de la guerre entre Arabes, il a insulté leurs femmes.

On le nomma agha des Hammam, et il exerça au nom de la France, un grand commandement dans le Sahara. Destitué pour ses exactions, interné près de Temoutchen, sur la route d'Oran à Tlemcen, il s'enfuit en 1873, avec ses femmes et toute sa famille, il sortit du Tell et fila au Maroc.

Cette année, Si-Sliman a longtemps hésité et tergiversé. D'une part, il aurait voulu un grand commandement en Algérie, ou, grâce à notre influence, au Maroc.

De l'autre, il ne lui plaisait pas de s'allier, soit à Si-Kaddour, son cousin et son rival, soit à Bou-Amema, marabout, mais homme « de petite tente », qu'il regarda du haut de sa noblesse religieuse, car l'autorité religieuse est héréditaire parmi les descendants de Sidi-Cheikh; ils portent la grâce (baraka) dans les plis de leur burnous. Sa razzia de la semaine dernière est le premier acte de guerre qu'il ait jamais fait contre nous.

Le Temps a reçu de son correspondant les détails qui suivent sur la razzia de Si-Sliman :

Méchéria, 16 novembre.

Le contingent commandé par Si-Sliman, qui a razié hier les Hamian, comprenait 600 à 800 cavaliers, 200 fantassins et un nombre considérable de chameaux. Il était composé d'Hamian encore insoumis, de Harrar, de Trafi, de Rezzaina et de Beni-Guil.

Les Hamian qui ont été raziés avaient seulement 60 cavaliers. Si-Sliman a enlevé les tentes, les chameaux et s'est dirigé avec un butin considérable sur les puits de Bouguern, à la pointe sud-ouest du chott Chergui, où il a abreuvé son convoi et a fait provision d'eau.

De Bouguern, il est parti cette nuit dans la direction du Maroc, en descendant un peu vers le sud, puis en courant directement sur l'ouest. Il est donc peu probable que la petite colonne formée par les troupes de Méchéria et qui est partie ce matin, deux heures avant le lever du soleil, puisse le rejoindre.

Un petit détachement d'une trentaine d'hommes a été placé au col qui sépare le Djebel-Antar, pour surveiller le passage, et la colonne s'est ensuite dirigée vers le sud, en traversant la plaine de Mechéria. Elle est maintenant à Trodjour, qui se trouve à 15 kilomètres nord de Naana, où ce soir même doit arriver un convoi de 2,000 chameaux, qui vient de Mechéria chercher des ravitaillements pour la colonne du Sud.

Il est nécessaire d'être à portée de ce convoi, dont l'escorte est très petite, dans le cas où, comme cela est possible, Si-Sliman tenterait un coup de main contre ce convoi, avant de rentrer au Maroc par Ain-ben-Khalil, c'est-à-dire, en reprenant la route qu'il a prise pour venir.

Depuis ce matin, les Hamian échappés à la razzia, descendent avec leurs moutons, qu'ils mènent boire aux sources du camp.

Ils ont avec eux 40 à 50,000 moutons. Les eaux de Méchéria sont insuffisantes pour abreuver tant de bétail, surtout demain, quand arrivera le convoi d'Ain-Sefra. Le départ de la petite colonne sous les ordres du colonel Couston laisse Méchéria dégarni. Demain, une compagnie de la légion étrangère quitte Méchéria pour accompagner au Kreider (un convoi ?), arrivé hier soir.

Il restera seulement au camp les compagnies de disciplinaires, qui sont très peu nombreuses. La plus grande surveillance est ordonnée, et l'invitation m'a été faite de me rapprocher du centre du camp, avec ma tente, à la première averse. Ain Sefra est relié avec Méchéria par télégraphie optique.

Aucune nouvelle des colonnes du Sud.

Informations

Paris, 21 novembre.

Actes officiels

Le Journal officiel publie les nominations de MM. Bédard et Himly comme doyens des Facultés de médecine et des lettres de Paris.

Un décret remplace la 2^e et la 4^e divisions de l'administration des cultes par une division unique. — Le colonel Féron est nommé sous-chef d'état-major au ministère de la guerre.

Conseil de cabinet

Un conseil de cabinet aura lieu ce soir, à neuf heures, au ministère des affaires étrangères, sous la présidence de M. Gambetta. — On croit que les ministres y discuteront les termes

de la déclaration que M. Gambetta fera demain devant la commission des crédits supplémentaires pour la Tunisie.

L'ambassade de Rome

Il est maintenant question de M. Charles Floquet, député de la Seine, pour le poste d'ambassadeur de la République française, près le gouvernement italien.

Au ministère de l'intérieur

Le cabinet du ministère de l'intérieur est ainsi constitué :

M. Cazelle est nommé chef du cabinet; M. Marcel, auditeur au conseil d'Etat, devient chef-adjoint du cabinet; M. Grenier est nommé sous-chef, et M. Foubert, secrétaire particulier du ministre.

L'élection d'Arles

Par suite de l'option de M. Clémenceau pour une circonscription de Paris, le siège de député dans l'arrondissement d'Arles devient vacant.

Nous apprenons que M. Granet, le concurrent malheureux de M. Clémenceau aux élections du 21 août, se remet sur les rangs. Il a les plus grandes chances de succès.

L'élection de Corte

M. le ministre de l'intérieur a expédié une circulaire aux fonctionnaires corses leur enjoignant de garder la neutralité dans l'élection de Corte.

La même circulaire sera envoyée dans tous départements sujets à des réélections.

Voyage de M. Charles Dilke

M. Charles Dilke, sous-secrétaire d'Etat au Foreign-office a quitté Paris ce matin se rendant à Toulon pour passer ses vacances dans la propriété qu'il possède aux environs.

Dans sa visite à M. Gambetta, il n'a pas été question de reprendre les négociations relatives au traité de commerce; on espère cependant arriver à une entente.

La commission de classement

Hier soir, le général de Galliffet, président du comité de cavalerie et de la commission des officiers de l'arme proposés pour le choix, a donné un dîner de trente couverts aux inspecteurs généraux de cavalerie et au personnel de la 2^e direction du ministère de la guerre.

Les séances de la commission de classement ont commencé aujourd'hui.

La santé de M. Hérold

L'Agence Havas communique aux journaux la note suivante :

Certains journaux reproduisent périodiquement les bruits les plus alarmants sur la santé de M. le préfet de la Seine, en annonçant comme prochaine sa démission.

La vérité est que M. le préfet de la Seine est atteint d'une bronchite, dont la guérison est lente et nécessite des soins, mais qui n'entraîne en rien l'exercice de ses fonctions. Il n'est donc pas question de sa démission.

Toujours M. de Billing

La Paix publie la nouvelle lettre suivante qu'elle reçoit de M. de Billing :

Samedi, 19 novembre 1881.

Monsieur le directeur,

J'ai du droit que me confère la loi, et je répons à l'article si gracieux et si sympathique que vous voulez bien me consacrer ce matin.

J'entre résolument dans la voie des aveux.

Vous avez cent mille fois raison. Je n'ai jamais été dans la diplomatie. Je n'ai jamais été à Rome ni à Tunis. Je n'ai jamais vu ni M. Grévy, ni M. Barthélemy Saint-Hilaire, ni M. de Choiseul-Praslin, ni même M. Roustan.

Je ne possède aucun document d'aucune sorte, sauf pourtant trois numéros du journal la Paix.

J'éprouve une certaine hésitation en vous priant de vouloir bien agréer la nouvelle assurance de mes sentiments les plus distingués, car je ne suis pas bien sûr de me nommer

BILLING, touriste en chambre

24, Champs-Élysées. Nous répétons que M. de Billing se donne beaucoup de mal pour démontrer, sans y réussir ce qu'il lui serait très facile d'établir en publiant les documents qu'il prétend avoir en sa possession.

Le téléphone théâtral à l'Élysée

M. Grévy a voulu, le premier, inaugurer le téléphone théâtral à domicile. Des appareils ont été installés à l'Élysée, dans un salon situé au premier étage et donnant sur le jardin.

Dans ce salon sont établies des communications avec le Théâtre-Français, l'Opéra et l'Opéra-Comique. Le nombre des récepteurs est de douze, soit quatre récepteurs par théâtre. Par conséquent, six personnes pourront prendre part en même temps aux auditions.

Cette installation a été faite par les soins de M. Ader, qui a perfectionné le merveilleux instrument de manière à rendre dans tout leur éclat les vibrations de la voix humaine.

La duchesse de Champdoce attendait ce soir-là Georges de Croisenois.

C'était la première fois. Hélas ! la pauvre femme avait fini par tomber dans le piège que lui tendait insensiblement celle qu'elle croyait être son amie la plus tendre et la plus dévouée.

Elle succombait, en apparence au moins, à un genre de séduction odieux, infâme, beaucoup moins rare, il faudrait dire bien plus fréquent qu'on ne croit, à une de ces machinations d'autant plus parfaites et infaillibles que celle qui on est l'objet est perdue si elle a seulement une minute d'oubli.

La veille, elle s'était trouvée dans le salon de Mme de Mussidan seule avec Georges de Croisenois; la contagion de sa passion l'avait gagnée, elle n'avait pas su résister à ses paroles enflammées; elle avait perdu la tête, et elle avait accédé ce rendez-vous, imploré à genoux.

— Eh bien ! soit, avait-elle dit, soit... demain soir, à dix heures et demie, venez à la petite porte du jardin, elle sera simplement retenue par une pierre, poussez-la; et quand vous serez dans le jardin, prévenez moi en frappant plusieurs fois des mains...

Ces quelques mots n'avaient pas été perdus pour Mme Diane, et, comme elle estimait son amie pour craindre un retour, elle ne la quitta pas de la soirée, et le lendemain elle voulut dîner avec elle, et resta longtemps après le dîner.

C'est seulement lorsqu'elle fut seule, que la duchesse de Champdoce mesura l'étendue de sa faute, l'immoralité de son imprudence. Ah ! combien elle se repentait, à cette heure de sa faiblesse ! Ce qu'elle possédait de plus précieux au monde, elle l'eût donné pour pouvoir reprendre cette fatale promesse.

Et le moment était venu, son amie était restée près d'elle jusqu'à la dernière minute.

Le signal retentissait dans le jardin.

Pauvre femme !... Ces battements de mains qui annonçaient un rendez-vous d'amour, vibrèrent dans son âme comme un glas d'agonie tintant dans la nuit.

Vivement elle se baissa pour allumer une bougie au foyer, mais le tremblement nerveux qui la secouait paralysait ses mouvements. La cire coulait, elle avait le feu et la brûlait, la mèche ne s'enflammait pas.

Elle se hâta cependant. Elle se sentait enveloppée d'un atmosphère de périls inconnus, il lui semblait que chaque seconde qui s'envolait emportait des années de vie.

L'idée que Georges de Croisenois pénétrerait dans la maison, qu'il entrerait dans sa chambre, la glaçait d'horreur.

Elle voulait courir au devant de lui, et le conjurer de se retirer. Résisterait-il à ses prières ? Elle ne le pouvait croire. En tous cas, elle était déterminée à employer la ruse, à mentir, à lui dire qu'elle n'était pas seule, qu'on la gardait à vue, que son mari était là...

Elle était persuadée que Croisenois demeurerait dans le jardin, et s'y cacherait, tant qu'elle n'aurait pas répondu à son signal. Il ne pouvait lui venir à l'esprit qu'il osât ouvrir la porte du vestibule ou seulement en approcher.

Elle comptait sans la prévoyante perfidie de celle qui avait juré sa perte !...

Avec un art parfait et assez naturellement pour qu'il fut impossible de soupçonner quel personnage méprisable elle jouait, Mme Diane avait appris à Croisenois que l'hôtel de Champdoce serait sûrement désert.

Il savait, en venant, que la duchesse était seule, que le duc habitait Maisons, que tous les domestiques dansaient à la noce d'un de leurs camarades.

Il n'hésita donc pas. Il gravit le perron; les por-

tes étaient grandes ouvertes, il entra et s'engagea à tâtons dans le grand escalier.

Et lorsque la duchesse, sa bougie allumée, sortit enfin, elle se trouva face à face avec Georges, qui montait sans bruit, blême d'émotion, les dents serrées, frémissant, une main sur son cœur pour en comprimer les battements.

Elle se jeta en arrière, étouffant un cri d'angoisse.

— Fuyez !... balbutiait-elle, ou nous sommes perdus !

Mais il ne sembla pas l'entendre; il montait toujours, et quatre ou cinq marches le séparaient encore du palier.

Instinctivement, la duchesse reculait... Elle recula jusqu'au fond de sa chambre, et il la suivit, repoussant seulement la porte derrière lui.

Mais cette minute de répit avait suffi pour éclairer Mme de Champdoce.

— Si je souffre qu'il parle, pensait-elle, si je laisse voir mon indigne faiblesse, c'en est fait de l'honneur.

Le sentiment du devoir lui communiquait alors une énergie surnaturelle.

— Monsieur le marquis, commença-t-elle, d'une voix affaiblement altérée, et ferme cependant, il faut vous retirer... à l'instant. J'ai eu hier un moment d'égarement... vous êtes trop généreux et trop noble pour en abuser... la raison n'est revenue...

... s'obstinait à la fixer, l'air suppliant, les mains jointes. Elle poursuivit :

— Écoutez-moi ! Ma franchise vous donnera la mesure de ma résolution. Je vous aime...

Croisenois eut une exclamation de joie.

— Oui, continua la duchesse, pour être votre femme, je me rendrais avec transport toutes les années que me restent à vivre, hormis une seule. Je vous aime, Georges... mais la voix du devoir parle plus

Malgré la distance de l'Élysée au Théâtre Français (environ 3,500 mètres par les égouts), il n'y a aucun déperdition de la voix, qui arrive aussi distinctement à l'oreille que si l'on était placé à l'orchestre.

C'est ce soir qu'ont dû commencer, chez le Président de la République, les soirées téléphoniques.

Le vicomte d'Alajuba

Le Mémorial diplomatique annonce que M. le vicomte d'Alajuba, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du Brésil à Paris, vient de prendre sa retraite. L'éminent diplomate était accrédité en France depuis treize ans; il est par conséquent un des doyens du corps diplomatique de Paris. Il continuera de résider parmi nous.

M. le chevalier d'Araujo, qui a rempli depuis nombre d'années les fonctions de secrétaire de légation, a été nommé chargé d'affaires et accrédité comme tel auprès du gouvernement de la République.

Les bataillons scolaires

La commission d'organisation des bataillons scolaires dont font partie MM. de Bouteiller, le colonel Martin, Aristide Rey et plusieurs membres de l'administration et de l'armée, s'est réunie hier, sous la présidence de M. Thorel. Elle s'est d'abord occupée de l'uniforme et a adopté un type de vareuse légèrement ajustée. Cette vareuse sera non pas en treillis, mais en drap *pitote* conforme à l'échantillon présenté par M. Jaluzot. Cette fourniture sera mise en adjudication.

La coiffure consistera en un béret qui sortira des ateliers de la marine.

Quant au fusil, c'est au modèle de M. Andrieux que s'est ralliée la commission. Ce fusil coûte 19 fr. Il va être soumis à l'examen du comité de la place Saint-Thomas-d'Aquin. La fourniture de cet arme sera également mise en adjudication; il sera stipulé par les clauses du cahier des charges que chaque fusil devra être contrôlé par l'Etat, ainsi que cela a lieu pour les fusils de l'armée.

Suspension d'un maire

Le préfet du Morbihan vient de suspendre pendant deux ans le maire de Plugroat dont la conduite dans les élections de la 2^e circonscription de Lorient a été des plus incorrectes.

BOURSE DU BOULEVARD

PARIS. — Lundi 21 novembre 1881

3 0/0	86 02	Egypte	105 00
3 0/0 nouveau	85 72	Autrichiens	104 00
5 0/0	116 47	Phénix	105 00
Italie	89 75	Lombards	105 00
Turc	13 22	Tunis	105 00
Extérieure	27 15 1/2	Alpine	105 00
Intérieure	» »	Banque Hongroise	105 00
Grand Télégraphe	» »	Laenderhanck	121 00
Chemins Turcs	» »	» bouv.	» »
Banque Ottomane	746 25	Suez	2585 00
Union	2280 00	Rio	727 00
Crédit de France	» »	Ottoman	» »

ÉTRANGER

Alsace-Lorraine

L'élection de M. Lang

Schlestadt, 21 novembre. — L'élection d'un député Reichstag en remplacement de M. Blumstein, empêché d'accepter son mandat, a eu lieu hier dans la circonscription de Schlestadt.

M. Lang, candidat de la protestation, l'a emporté sur M. Kloeckler, candidat officiel. La majorité obtenue par M. Lang est à peu près de 3,000 voix; elle est plus forte que celle qu'avait obtenue M. Blumstein. L'élection d'un député accentue donc celles du 27 octobre. La députation d'Alsace-Lorraine appartient tout entière à la protestation.

Italie

Incident à la Chambre

Rome, 21 novembre. — Aujourd'hui à la Chambre, pendant la discussion du budget de l'agriculture, un incident a été lancé des tribunes publiques. L'arme est venue tomber dans l'enceinte des députés, près des commissaires du gouvernement.

Le coup n'est pas parti et le coupable a été arrêté.

Angleterre

L'ambassadeur d'Angleterre à Paris

Londres, 21 novembre. — La Gazette de Londres annonce que par lettres patentes la reine a conféré à lord Lyons, ambassadeur d'Angleterre à Paris, le titre héréditaire de viscount, avec la qualification de viscount Lyons of St. Andrew's Church.

Autriche

Le nouveau ministre des affaires étrangères

Vienne, 21 novembre. — Le comte Kalnoky, le successeur du baron de Haymerle, a prêté serment aujourd'hui en qualité de ministre des affaires étrangères.

Etats-Unis
Le dernier recensement

New-York, 20 novembre. — Il ressort du rapport du surintendant du dernier recensement que le chiffre définitif de la population des Etats-Unis se monte à 50,155,783 individus.

UNE ÉCOLE DE SOUS-OFFICIERS
EN ALSACE-LOHAINE

Un écrit de Neuf-Brisach au Journal d'Alsace :
A la suite d'une proposition du statthalter d'Alsace-Lorraine, le crédit suivant a été inscrit au budget extraordinaire de la guerre pour l'année 1883-84, qui vient d'être approuvé par le Conseil fédéral : 290,000 marks (premier acompte) pour la construction d'une école de sous-officiers à Neuf-Brisach.

Le mémoire joint à ce chapitre, fait ressortir que, pour retirer plus que par le passé des avantages, des qualités militaires des Alsaciens Lorrains, il y a lieu de créer à Neuf-Brisach une école dans laquelle les jeunes Alsaciens-Lorrains seraient préparés à la carrière militaire en compagnie d'autres jeunes gens de l'Allemagne occidentale. Cette institution sera composée d'une école de garçons de 120 élèves et d'une école préparatoire de sous-officiers de 280 élèves.

L'instruction ainsi que l'éducation seront gratuites pour tous les élèves, qui devront s'engager à servir dans l'armée active pendant un temps déterminé. Ceux d'entre eux qui manqueraient à cet engagement seront tenus à rembourser à l'Etat la somme de 465 marks pour frais d'éducation.

ABORDAGE DU LÆTTIA ET DU THAMES

Un correspondant du Petit Marseillais transmet à ce journal les détails suivants sur un abordage arrivé dans la nuit du 18 au 19 novembre, en vue du port d'Oran :

20 novembre, 3 h. 15 soir.

Le vapeur français *Lættia*, jaugeant 754 tonneaux, appartenant à la compagnie Cyprien Fabre, de Marseille, et parti de ce port sous le commandement de M. le capitaine Garrigue, a été, la nuit passée, abordé à une distance d'environ deux milles d'Oran, par le vapeur anglais *Thames*, de 240 tonneaux, venant de Glasgow, sous le commandement de M. le capitaine Evans. Le vapeur anglais a coupé la route au vapeur *Lættia*, et, malgré tous les efforts faits par le commandant de ce dernier, l'abordage n'a pu être évité. Voici d'ailleurs le récit des faits :

Quand le commandant Garrigue s'aperçut de la fausse manœuvre opérée par le vapeur anglais, il se précipita sur la passerelle et donna l'ordre de stopper et de faire machine en arrière. En même temps, il fit fonctionner le sifflet d'alarme, mais malheureusement sans succès. Au lieu d'ordonner la même manœuvre, le commandant anglais continua sa marche en avant et arriva à toute vitesse devant le *Lættia*.

Le choc fut terrible ; le navire anglais, dans la collision, eut son gaillard brisé jusqu'à la ligne de flottaison. A ce moment, le commandant Evans, du *Thames*, sauta sur le pont du *Lættia* et sauta à la gorge M. Garrigue, qui eut toutes les peines du monde à lui faire lâcher prise. M. Evans paraissait surexité, on a pu cependant, malgré les avaries subies par les deux navires, les faire entrer dans le port d'Oran. Une enquête est ouverte à ce sujet.

DÉPARTEMENTS

SERVICE SPÉCIAL DE LA RÉPUBLIQUE DU RHONE
ISÈRE

Conseil municipal de l'Isère
Grenoble, 20 novembre. — Le conseil municipal de notre ville se réunit ce soir pour la continuation de l'ordre du jour de la session ordinaire du novembre.

Sou des écoles laïques
Pendant le bal donné cette nuit au Casino Rivier par la fanfare l'*Echo de la Tronche*, une collecte a été faite au bénéfice de la société du Sou des Ecoles laïques par MM. Biron, président, Richard, vice-président, et deux dames dont nous regrettons de ne pouvoir connaître le nom ; elle a produit la somme de 118 fr. 25 cent.

Dernièrement une dame de notre ville se présentait chez le curé d'une de nos paroisses et lui offrait 2 francs pour dire une messe pour le repos de l'âme de son mari décédé il y a quelque temps. Mais le curé fut exigeant et réclama cinq francs. La convulsion de ce saint homme fut pour cette dame son chemin de Damas et du même pas elle alla verser les cinq francs à la caisse de la Société du sou des Ecoles laïques.

Avortement
A la suite d'une descente du parquet et de M. le juge d'instruction, chez une accoucheuse du cours Berrand, Mme P..., cette dernière a été arrêtée, sous l'accusation d'avortement sur une jeune fille dont nous faisons le nom pour le moment.

SAONE-ET-LOIRE

Accident de chemin de fer
Macon, 21 novembre. — Le train express n° 9, partant de Paris à 8 heures 20 du soir, a déraillé ce matin entre Fleurville et Senozan. Il était environ 1 h. 12 du matin. Les dégâts matériels sont considérables et, malheureusement, quatre voyageurs ont été blessés. M. Mongin, conducteur-chef, serait aussi assez grièvement blessé.

COUR D'ASSISES DU RHONE

PRÉSIDENCE DE M. MONPÉLIA, CONSEILLER
Audience du mardi 21 novembre
PREMIÈRE AFFAIRE

Claude Ferrario, 18 ans, ouvrier passementier, domicilié à Lyon, est accusé d'incendie volontaire.

Le dimanche 3 juillet dernier, vers onze heures du matin, le sieur Madinier, propriétaire au village de la Fondevay, commune de l'Arbresle, remarqua une fumée épaisse qui s'échappait d'une maison appartenant au sieur Corbeille. Au même instant, il vit un jeune homme étranger au pays sortir précipitamment de cette maison et s'éloigner à grands pas. Le sieur Madinier pensa aussitôt que cet individu avait dû mettre le feu à la maison de son voisin ; il se mit à sa poursuite, l'atteignit et le livra à la gendarmerie.

Interrogé, cet individu, qui n'était autre que Ferrario, commença par nier sa culpabilité, et déclara qu'il avait vu le véritable auteur de l'incendie s'enfuir à travers champs. Toutefois, pressé de questions, il finit par reconnaître que c'était lui qui avait mis le feu. Il avait pénétré, dit-il, dans la maison du sieur Corbeille en passant par une fenêtre basse, et avait enflammé volontairement un tas de paille qui s'y trouvait renfermé en se servant d'une allumette. Le mobile de cette action serait, d'après l'accusé, le désir de se faire arrêter ; il sortait de prison depuis trois jours, et se trouvant sans moyens d'existence, désirait de nouveau se faire incarcérer.

La maison du sieur Corbeille était depuis longtemps inhabitée. Elle servait uniquement à entreposer des récoltes. Grâce à la promptitude des secours, l'incendie n'a pas causé de grands ravages ; les pertes sont évaluées à 60 fr. environ.

Ferrario, ainsi qu'il l'a déclaré à la gendarmerie, sortait de prison depuis trois jours seulement lorsqu'il a commis le crime qui lui est reproché. Au lieu de rentrer chez ses parents qui habitent Lyon, il avait préféré vagabonder dans la campagne.

L'accusé, qui est âgé de 18 ans seulement, a déjà subi cinq condamnations.

Un rapport médical constate qu'il est sain d'esprit et complètement responsable de ses actes.

Reconnu coupable avec admission de circonstances atténuantes, Ferrario est condamné à 5 ans de travaux forcés.

Ministère public, M. Talon, avocat général.
Défenseur, M. de Choudens.

DEUXIÈME AFFAIRE

Jacques Roset, 18 ans est accusé de vol domestique.

Roset (Jacques) qui est âgé de 18 ans bientôt, était entré dans les premiers jours du mois de novembre 1880, au service des sieurs Larchier père et fils, propriétaires, demeurant rue des Maisons-Neuves, n° 15, à Villeurbanne. Recueilli d'abord par commiseration, il n'avait point tardé à obtenir la promesse d'un salaire annuel de 300 francs et de gratifications, si sa conduite était satisfaisante.

Paresseux et dissimulé, l'accusé mécontenta bientôt ses maîtres et leur fit concevoir des soupçons sur sa probité. Le sieur Larchier père, n'ayant point, en effet, retrouvé dans un des goussets de son gilet trois pièces de 20 francs qu'il se rappelait y avoir placés, ne douta point, malgré l'absence de toute preuve à cet égard, n'eussent été dérobées par son jeune domestique.

Les plaignants consentirent néanmoins à garder Jacques Roset comme serviteur et ils partirent le 21 juillet dernier, pour aller aux eaux qui se trouvent au sieur Vuillot, leur jardinier, la garde de leur maison. Ils ne tardèrent point à apprendre par une lettre de ce dernier que l'accusé avait subitement et sans motifs, quitté leurs services, et s'était empressé de rentrer à Lyon pour connaître la cause de ce départ qu'ils attribuaient à la méintelligence de leurs serviteurs. Ils constatèrent que l'on avait pénétré, à l'aide d'effraction et d'escalade, dans le pavillon situé au milieu de leur jardin et qu'une somme de 10,67 francs environ placée dans l'un des tiroirs d'une armoire, avait été soustraite frauduleusement pendant leur absence.

L'auteur de ce vol s'était introduit dans le pavillon en faisant jouer l'épauvette d'une fenêtre donnant au midi dans une volière était montée au premier étage, avait ouvert la serrure de l'armoire à l'aide de la clef placée non loin sur une planche de l'escalier, et avait ouvert le tiroir contenant la somme indiquée ci-dessus avec la clef destinée à cet usage, laquelle était déposée dans un tiroir voisin.

Leurs soupçons, qui se portèrent aussitôt sur Jacques Roset, ont été pleinement confirmés. Cet individu, arrêté à Genève, a reconnu immédiatement, devant l'autorité de cette ville qu'il était l'auteur du vol commis chez M. Larchier.

Déclaré coupable par le jury avec admission de circonstances atténuantes, Roset est condamné à la peine de cinq années d'emprisonnement.

Ministère public : M. Talon, avocat général.
Défenseur : M. Niepce.

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Mardi, 22 novembre, 326^e jour de l'année. Soleil : lever, 7 h. 21 ; coucher, 4 h. 11. Les jours baissent de 2 minutes.

Ephémérides (1830). — Occupation de Médéah par le général Clauzel.

Comité central des Républicains radicaux. — Les membres de la commission exécutive sont invités à se réunir ce soir, 22 novembre, à 8 heures au local habituel.

Les délégués formant le comité central électoral sont convoqués à cette réunion.

Le secrétaire, L. DUBUY. Le délégué, BLANC-DREYETTE.

Un décret en date du 18 novembre approuve l'arrangement suivant relatif aux limites de poids et de dimensions de paquets d'échantillons de marchandises échangés entre la France et la Belgique.

Le gouvernement de la République française et le gouvernement de Sa Majesté le roi des Belges, désirant faciliter les relations postales entre les deux pays, et usant de la faculté qui leur est laissée par l'article 1^{er} de la convention postale universelle conclue à Paris, le 1^{er} juin 1878, sont convenus de ce qui suit :

Les limites de poids et de dimensions des paquets d'échantillons de marchandises échangés, par la voie de la poste, entre la France et l'Algérie, d'une part, et la Belgique, d'autre part, peuvent être portées par l'administration des postes du pays d'origine au-delà de celles qui ont été fixées par l'article 5 de la convention internationale du 1^{er} juin 1878, sous la réserve expresse que ces réserves ne dépasseront pas, savoir :

Pour les poids : 30 grammes.
Pour les dimensions : 30 centimètres en longueur ; 20 centimètres en largeur ; 10 centimètres en épaisseur.

Le présent arrangement sera exécuté à partir de la date dont conviendront les administrations des postes des deux pays.

Tout le monde connaît Mlle Hubertine Auclerc et ses revendications en faveur du sexe faible. Voici à ce sujet une lettre qu'elle vient d'adresser à M. Gambetta.

A Monsieur le président du conseil des ministres.

Monsieur le président,
Vous venez de créer deux nouveaux ministères : le ministère de l'agriculture et le ministère des beaux-arts.

Cette double création ouvre nécessairement une carrière à un nombre personnel d'employés. Comme le budget qui va être alloué à ces deux ministères est payé par les hommes, je viens vous demander, monsieur le président, que les femmes puissent en bénéficier comme les hommes, être admises aux mêmes conditions en proportion de leur nombre dans la nation, c'est-à-dire pour un peu plus de la moitié, aux emplois ouverts par l'établissement de ces deux nouvelles administrations ministérielles.

Espérant, monsieur le président, que vous voudrez inaugurer vos hautes fonctions par l'acte de justice que je sollicite, je vous prie de recevoir, avec mes remerciements anticipés, mes empressées salutations.

Aubertine AUCLERC.

Un jeune enfant de 12 ans, Auguste Froment, demeurant chez ses parents, rue du Champ-Fleury, 12, a été victime hier, à une heure et demie de l'après-midi, d'un triste accident.

Il se trouvait avec plusieurs de ses camarades, sur le boulevard des Hirondelles, et l'attention de toute la bande était absorbée par la vue d'un détachement du 99^e de ligne qui défilait, musique en tête, lorsqu'une voiture de remise portant le n° 188 arriva à fond de train sur le groupe, sans modérer en rien son allure.

Le jeune Froment renversé, fut foulé aux pieds du cheval, et les roues du véhicule lui passèrent sur le corps. Les blessures graves qu'il a reçues à la tête et au bras ont nécessité son transport à l'hospice de la Charité.

Procès-verbal a été dressé.

Hier matin, à 9 heures, M. Jean Chauvier, âgé de 20 ans, vouturier au service de M. Mignod, chemin de Gerand, conduisait sur la route de Grenoble un tombereau chargé de sable, lorsqu'il fut pris d'un étourdissement subit et tomba sur le sol d'une façon si malheureuse que la voiture lui passa sur le corps, le blessant grièvement à la jambe gauche et à l'épaule droite.

Relevé par des témoins de l'accident, le blessé a été transporté à l'Hôtel-Dieu dans un triste état.

Nous n'en avons pas encore fini avec les chiens enragés.

Le 19 courant, un chien appartenant à M. Guyot, cordonnier, demeurant grande rue de Cuire n° 44, a mordu ce dernier ainsi que sa fille.

L'animal aussitôt conduit à l'école vétérinaire pour y être soumis à l'examen des hommes de l'art a été reconnu atteint de la terrible maladie et aussitôt abattu.

Les deux victimes ont reçu les soins de M. le docteur Boussegue qui a cautérisé leurs blessures.

Les propriétaires de plusieurs chiens et chats du voisinage ont été invités à prendre les mesures de précautions nécessaires pour éviter tout accident.

Une pauvre femme, Céline Moreau, âgée de 40 ans, couturière, est tombée de faiblesse, sur le quai Saint-Vincent, vers les 6 heures du soir.

Relevée par des passants, elle a reçu les soins les plus empressés à la pharmacie Chol, d'où elle a été conduite à l'Hôtel-Dieu, où elle a été admise d'urgence.

Le même fait s'est renouvelé à 9 heures, pour la nommée Louise Marie, qui est tombée sans connaissance dans la rue Terme.

Après avoir été réconfortée à la pharmacie Godard, elle a été accompagnée à son domicile par les gardiens de la paix.

Un nombreux rassemblement s'était formé hier soir à 9 heures, place de la Pyramide, autour de deux personnes dont l'une accusait hautement la seconde de lui avoir dérobé son porte-monnaie.

Les gardiens de la paix, attirés par le bruit, les conduisirent au poste voisin, où, d'après les explications fournies il ne fut pas difficile de démontrer que l'accusation portée par le sieur Blandin, boucher, était dénuée de tout fondement. L'inculpé fut de suite remis en liberté.

Quelques minutes après la domestique de M. Buisson, restaurateur, rue de Bourgogne, rapportait le porte-monnaie sujet de la discussion, qui venait d'être trouvé dans l'établissement de son patron.

Deux malfaiteurs ont essayé de pénétrer la nuit dernière dans l'établissement des Folies-Bergères ; déjà ils avaient fracturé les portes, lorsqu'ils ont été dérangés par l'arrivée d'un garçon qui par une mesure de précaution, fut utile comme on sait, est de garde chaque nuit dans l'intérieur.

Les voleurs ont pris la fuite sans pouvoir être atteints. Une enquête est ouverte.

Hier soir, à 6 heures, M. Tixier, fabricant de produits chimiques, rue Saint-Dominique, avait pris un fiacre pour le conduire à la gare de Perrache.

Arrivé à destination, quelle ne fut pas sa surprise et celle de son cocher en constatant que sa malle remplie d'effets et de différents objets avait disparu pendant le trajet, de l'impériale où elle avait été placée.

On ne sait si elle sera tombée en route, ou si plutôt quelque audacieux filou ne l'aura pas subtilisée.

Les agents de la sûreté ont arrêté, la nuit dernière, à 8 heures du matin, rue Molière, le nommé François T..., âgé de 19 ans, accusé d'un vol de 60 fr. commis, il y a quelques jours, avec violence, au préjudice de M. Levrat.

Cet individu, qui n'en est pas à son coup d'essai, a été écroué à la Permanence.

Deux mauvais plaisants qui pensent sans doute que les gardiens de la paix ont trop peu de besogne trouveront drôle, après boire, de venir se plaindre, à 1 heure du matin, au poste de Vaise, d'avoir été l'objet d'une agression, rue du Bourbonnais, de la part de plusieurs individus qui avaient essayé de les voler.

Les agents ne tardèrent pas à reconnaître la fausseté de leurs dépositions et mirent ces deux ivrognes au violon pour y cuever leur vin. A 4 heures du matin, ils allaient les mettre en liberté, lorsque le nommé Henri V..., employé au chemin de fer, furieux de ce que sa farce avait si mal tournée, se jeta sur un gardien de la paix et essaya de le frapper.

On voit d'ici le résultat de cette attitude. Nos deux héros ont passé le reste de la nuit en prison et termineront leur odyssée en police correctionnelle.

Des malfaiteurs ont pénétré hier dans la Chambre occupée par M. Alphonse Gendreau, garçon boulanger, cours de la Liberté, 99, et ont enlevé une malle contenant de l'argent et divers effets.

Hier matin, la malle a été retrouvée dans les escaliers de la maison, les flancs entr'ouverts. Les voleurs avaient dédaigné les effets, mais avaient fait main basse sur une somme de 105 fr.

Une enquête est ouverte.

M. Donneau, pharmacien, rue de la Charité, avait été hier applaudi Mme Judic, au Théâtre-Bellecour. Tout à son admiration, il déposa derrière lui son pardessus et ne s'en occupa plus jusqu'à la fin du spectacle.

Mais alors, quand il voulut endosser sa pelure, il s'aperçut qu'un audacieux coquin, moins absorbé que lui dans la contemplation de la charmante diva avait empoché le vêtement, dont une des poches contenait une somme de 45 fr.

Plainte a été déposée au bureau de police.

L'agent de la sûreté, Ponsard, a arrêté dimanche soir à la station des tramways de Bellecour, le nommé François Michel, déjà 11 fois condamné, au moment où il débarrassait la dame Veillet de son portemonnaie.

Ce voleur, à la tire, traduit hier aux flagrants délits, a été condamné à 8 mois de prison.

Un feu de cheminée s'est déclaré, hier soir, vers 3 heures, dans la maison portant le n° 27 de la place de la Pyramide, chez M. Ducret.

Il a été promptement éteint par quelques gardiens de la paix aidés des pompiers du poste voisin. Les dégâts sont de peu d'importance.

L'Avenir des Travailleurs

(Société de retraite pour la vieillesse)

L'administration à l'honneur d'informer les sociétaires que son assemblée générale extraordinaire aura lieu le dimanche, 27 courant, à midi, théâtre des Folies-Lyonnaises (Guillotière).

Les sociétaires qui auraient changé d'adresse et qui par oubli n'en auraient pas prévenu l'administration sont priés de venir retirer leur carte d'entrée au siège de la Société, 20, rue Port-du-Temple, de 7 heures à 9 heures du soir.

NOTA. — Tous les sociétaires en retard de plus de six mois qui veulent assister à l'assemblée sont priés de venir se liquider au siège, où il leur sera délivré leur carte d'entrée, aux heures indiquées plus haut.

Pour l'Administration : E. GAZEAU.

Fanfare de la Lyre de Perrache

La Fanfare de la Lyre de Perrache célébrera dimanche prochain, 27 novembre, sa fête annuelle de Sainte-Cécile, un banquet suivi de bal aura lieu dans les salons du restaurant Etienne, rue de l'Hôtel-de-Ville, les membres honoraires qui désireraient y prendre part sont priés de se faire inscrire avant le 26, chez M. Pouilly, place Perrache, 5 ou chez M. Degrand, place de la République, 40.

Le vice-président, DEGRAND.

Spécifique souverain contre la coqueluche. S'adresser à Trouilleux, pharmacien à Bourgoin (Isère).

Variétés

L'HABIT NOIR

Il paraît qu'on a beaucoup remarqué, l'autre jour qu'en prenant possession du fauteuil présidentiel à la Chambre des députés, le président Brisson portait une simple redingote, mais qu'il s'est empressé dès le lendemain, pour se conformer à l'étiquette, de revêtir l'habit.

Le Journal des Débats en a pris texte pour rappeler l'origine de ce vêtement.

Sait-on que l'habit ou frac, ce bizarre vêtement qui ne couvre guère que la partie supérieure du corps et se divise à partir des reins en deux basques flottantes, vulgairement nommées queues de morue, à son origine au dix-septième siècle ?

Il dérive de ce l'habit à la française et n'en diffère que par le collet qui est rabattu. On portait sous Louis XIV un vêtement déjà nommé habit et qui était une véritable tunique à collet droit avec manches à parements. Comme les basques étaient très simples, mais très richement doublées, on contracta l'habitude de les relever par devant en les retenant par des boutons sur les côtés afin de montrer la doublure.

Ce vêtement était de drap, de velours, de soie, de bouracan, mais presque toujours de couleur voyante. Le bouracan était un tissu de poil de chèvre de laine et de soie de couleur brune. Sou bas pris l'avait fait adopter comme costume par les petites gens. On le désignait sous le nom de camelot, par allusion aux vêtements orientaux fabriqués avec du poil de chameau (*hamelos*), puis par extension on a donné le nom de camelot aux marchandises de peu de valeur ou mal façonnées.

Revenons à l'habit. Bientôt au lieu de relever les basques, on trouva plus simple de les diminuer et l'habit à la française devint dès lors à peu de chose près le frac de nos jours plus ou moins chamarré d'or, d'argent ou de soie.

Sous la République, l'habit à la française ne s'est guère modifié que par la couleur du tissu de drap, généralement foncé. Sous le premier empire, les nuances variaient. Il y eut le bleu, le bleu barbeau, le caca-dauphin avec boutons d'or.

La forme s'amplifia, puis s'étriqua ; les basques s'évasèrent, le collet se transforma en rigole ; ce fut une époque de modes, pour l'homme comme pour la femme, d'un goût affreux (1800-1820).

Aujourd'hui l'habit noir est exigé pour se montrer à une soirée, à un dîner, à un bal. Le professeur en chaire, le candidat aux épreuves, l'homme qui se marie, le sommelier ou valet d'office, le prestidigitateur sont tenus d'avoir l'habit noir, tant et si bien que dans toutes les professions les plus élevées comme les plus humbles le frac est le vêtement de rigueur.

La redingote est parfaitement reçue dans les salons et en dehors des réceptions officielles ; il est permis de se dispenser de mettre un habit à une matinée et à un dîner exclusivement composé d'hommes.

Notation d'Enfants. — Un père, âgé de 30 ans, veut assurer le sort de son enfant, âgé d'un an. Il verse à la New-York une prime annuelle de 1.213 fr. S'il meurt (fut-ce le lendemain), son enfant touchera jusqu'à 21 ans une rente de 1.000 fr., et à 21 ans, il recevra 25.000 fr. Si le père vit, il versera 20 primes en tout, et, au bout de vingt ans, il touchera 30.000 fr. Combinaison spéciale à la New-York, Cie d'Assurances sur la vie, fondée en 1845 et possédant 24 millions réalisés, Paris, 19, Avenue de l'Opéra.

A Lyon, M. Bouthéon, directeur Part., 3, rue de la République.

CHOSSES & AUTRES

Un pari original

Samedi matin, les berges de la Seine, entre les ponts de Saint-Cloud et de Suresnes, étaient remplis de curieux.
Il y avait là à voir le dénouement d'un important pari fait entre deux sportsmen connus, MM. le vicomte de C... et le marquis de P...
Le vicomte de C... s'était engagé de faire traverser à la nage la Seine à Orphélie, fille de Gladiateur.
Sa jument, portant son cavalier tout habillé, s'est mise à l'eau près de l'entrée du bois de Boulogne et est sortie, non sans difficulté, sur la rive de Suresnes. Le courant l'avait fait dévier de près de deux cents mètres.
Peu importe. Le pari était gagné, et dès aujourd'hui, Orphélie peut prendre place dans l'histoire hippique aux côtés de la célèbre jument hongroise qui a traversé le Danube à Vienne.

Une misérable

Un crime horrible vient d'être commis les circonstances suivantes:
Les époux X... exploitent une ferme importante aux environs de Landerneau: leur position est prospère, mais malheureusement, la femme, jeune encore, se livre à l'ivrognerie.
De leur union sont nés deux enfants du sexe masculin, âgés l'un de huit ans, l'autre de six ans. On dit que la femme X... les avait pris en aversion et avait déjà, étant ivre, proféré contre eux des menaces de mort, parce qu'ils racontaient à leur père les excès de boissons auxquels elle se livrait en son absence.
L'autre jour, profitant de ce que son mari était allé au marché, cette misérable femme s'empara du plus jeune de ses enfants, avec lequel elle était seule; e le le garçota, lui attacha une grosse pierre au cou et le noya comme un chien. Elle se mit ensuite à la recherche de son fils aîné et lui aurait fait subir le même sort, si elle n'avait rencontré. Cette misérable est entre les mains de la justice.

Un descendant de Vert-Vert.

Une grande dame de la cour romaine, belle autant que devote, avait acheté un perroquet à un industriel qui affirmait que l'oiseau récitait en six langues le *Pater noster*.

Après s'être assurée par elle-même que le perroquet connaissait et récitait très exactement sa prière, la dame en question fit l'acquisition de cet oiseau, véritablement remarquable: mais, une fois au palais, l'oiseau sacré au lieu de réciter ses plus-s-oraïsons, se mit à vociférer et à sacrer, en italien seulement, et l'on sait que cette langue est riche en imprécations de tous genres.
De là un procès, accompagné de l'inévitable enquête, de laquelle il résulte que le marchand était ventriloque, et que c'était lui qui récitait la prière en six langues, imitant la voix du perroquet, auquel il avait seulement appris à ouvrir le bec pendant que son maître parlait.

Les diamants de Mme de Metternich

La princesse de Metternich, femme de l'ancien ambassadeur d'Autriche à Paris, a été dernièrement victime d'un vol audacieux. Une cassette contenant divers bijoux en diamants lui a été dérobée; mais grâce aux indications données, les diamants volés viennent d'être retrouvés à Trieste.
Achetés aux voleurs 9500 fr. par un horloger d'Udine, ils furent vendus par lui 4,000 fr. à Trieste.
L'écrin contenait trois diamants et un saphir. Un seul des diamants valait 30,000 fr. C'était un cadeau impérial fait au prince de Metternich. La valeur totale dépassait 40,000 fr.

Un moribond qui se porte bien

On a annoncé que le compositeur Liszt était à toute extrémité. Cette nouvelle est heureusement fautive. L'abbé Liszt se trouve en ce moment à Rome, il fait chaque jour des excursions dans la ville éternelle, et sa santé ne laisse rien à désirer.

Canard américain

Depuis le succès de *Foxhall*, le cheval vainqueur du grand prix de Paris, les Yankees ne doutent plus de rien. Au dire de leurs journaux un certain Starck, qui habite Bré, en Pensylvanie, est parvenu à entraîner un bouff pour la course; l'intéressant animal, qui a quatre ans, fait au trot un kilomètre en deux minutes onze secondes, et va bientôt avoir l'honneur de se mesurer sur le turf avec des chevaux trotteurs.
Il est capable de gagner la course d'une longueur de corne!

Mots de la fin

Légendes des derniers croquis du *Charivari*:
Un général à l'huissier:
— Le nouveau ministre s'occupe de l'expédition des affaires.
— Justement, je viens pour les affaires de l'expédition.
Entre amies
— Mon mari tombe au Sénat pour le renouvellement partiel.
— Et tu aimerais mieux total

SPECTACLES DU 22 NOVEMBRE

Grand-Théâtre de Lyon
Aujourd'hui mardi, à 7 h 1/2, les *Huguenots*, grand opéra en cinq actes.
Théâtre-Bellecour
Pour les représentations de Mme Judic, aujourd'hui mardi 2^e et avant-dernière représentation de *la Femme à Papa*.
Demain mercredi, dernière représentation de *la Femme à Papa*.
Jeudi dernière représentation de Mme Judic: spectacle extraordinaire entièrement nouveau pour ses adieux.
Théâtre Delleille (Cours du Midi)
Tous les soirs, à 8 heures, spectacle varié des plus divertissants.
Casino
rue de la République
Tous les soirs, concert varié à 8 heures 1/2.
Orchestre sous la direction de M. Léons
Scala-Bouffes
Tous les soirs, grand concert varié.
Alcazar
Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirées dansantes.
Le rédacteur gérant, Victor GOURRAUD
Lyon. — Imprimerie du *Républicain du Rhône*
18, quai de l'Hôpital

BOURSE DE LYON

Du 21 Novembre 1881

Rentes	Comptant-Actions
3 0/0 amortissable ... 85 80	Gaz de Lyon ... 1230
4 1/2 ...	Mines de la Loire ... 230
Italian ...	Montrambert ... 230
Turc ...	Rive-de-Gier ... 230
Hongrie 6 0/0 ...	Société Lyonnaise ... 230
Autrichien 4 0/0 ...	Bateaux-Omnibus ... 230
Russe 5 0/0 ...	Baux ... 230
Espagne 3 0/0 ... 27	Dombes ... 230
Dettes Egypt. unifiée ...	Verriers L. et Rhône ... 230
	Croix-Rouisse ... 230
	Obligations
	Ville-de-Lyon ... 230
	Ville-de-Paris 1869 ... 230
	Ville-de-Paris 1871 ... 230
	Lombardes-anciennes ... 230
	Lombardes-nouvelles ... 230
	Loiro ... 230
	Saint-Etienne ... 230
	Rhône-et-Loire 4 0/0 ... 230
	Paris-Lyon-Médit. ... 230
	Suez ... 230

Nous engageons vivement les personnes qui s'occupent d'agriculture, et qui veulent être au courant de tout ce qui s'écrit et se fait au sujet de la vigne, de s'abonner à la

Gazette AGRICOLE ET VITICOLE

journal paraissant tous les dimanches, et qui a été choisi par le Comité d'études et de vigilance pour la destruction du phylloxera dans le département du Rhône, pour la reproduction de tous ses documents, rapports, procès-verbaux, etc...
On s'abonne au bureau du journal, à Lyon, rue de la Bourse, 14.
Prix: 8 francs par an

Le Mercredi vingt-trois novembre 1881, à dix heures du matin, sur la place Tholozan à Lyon, il sera vendu: **guéridon, pendules, canapés, armoire à glace, tables, etc.**, le tout saisi.

Cabinet de M. Guillot, défenseur au tribunal de Commerce Grande-Rue de la Croix-Rouisse, 14.
Par acte S. S. privé M. Bert ayant acquis de M. Gonn le matériel de boucherie qu'il exploite p. St-Alexandre. Invite les ayants-droits à adresser leur réclamation à M. GRILLOT, dans les 10 jours sous peine de conclusion.

Etude de M. RUFFIN, huissier, à Lyon rue Ferrandière, 34.
Le Mercredi vingt-trois novembre courant, à onze heures du matin, sur la place du Pont, à Lyon, il sera vendu: **bureau, secrétaire, tables, chaises, commode, pendule, plateau en sapin, caisses, échevies, etc.**

Le lendemain à la même heure, sur la place Lévis, à Lyon, il sera vendu quantité d'articles de **bonneterie, jouets d'enfants, etc.**

ON DEMANDE A louer
Un appartement de 4 pièces bien aérées, à prendre en juin 1882, de Bellecour aux Terreaux, 3^e ou 4^e étage. Ecrire à l'Agence Fournier, 14, rue Confort. — n° 2287.

ON DEMANDE A louer
Un vaste local, situé entre Bellecour et la rue Grenette, pouvant servir pour les réunions d'une Société de Secours mutuels. Adresser les offres à la 112^e Société des commis et employés de commerce, 3, rue Stella.

UN JEUNE HOMME
Offre ses soirées à partir de 8 h. p. travaux de comptabilité. s'adresser à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, n° 2287.

FRANC par AN 150,000 ABONNÉS

Le Moniteur

Valeurs à Lots

(Paraît tous les Dimanches, avec une causerie financière du Baron Louis)
LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes valeurs françaises et étrangères
LE PLUS COMPLET DE TOUTS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)
Il donne Une Revue générale de toutes les Valeurs. — La Cote officielle de la Bourse Des Arbitrages avantageux. — Le Prix des Coupons. — Des Documents inédits.
Propriété du CRÉDIT DE FRANCE. — Capital: 75,000,000 de Fr.
On s'abonne dans toutes les succursales des Départements. UN FRANC PAR AN dans les Bureaux de Poste et à PARIS, 17, Rue de Londres

GUÉRISON RADICALE et en peu de jours des maladies récentes ou anciennes par les **CAPSULES QUET**.
Traitement facile à suivre en secret, même en voyage. **INJECTION QUET**, hygiénique, préservatrice et infatigable dans les cas anciens.
S'adresser à Lyon, à la pharmacie de Ph. QUET, rue de la Préfecture n° 5.

CAPSULES DARTOIS
seul remède contre la **Phthisie**
A TOUS LES DEGRÉS
Guérissent rapidement: Tous opisthotes Bronchites chroniques, Catarrhes Engorgements pulmonaires.
Flac. 3/4 fr. — 97, r. de Rennes, Paris et les Pharmacies. — Se méfier des Capsules dites à la Croisette de Héto. Exiger le nom DARTOIS

LES DOULEURS
Articulaires ou nerveuses refroidissements etc. etc. sont guéris promptement par le **véral bain résineux**, médication sans rivale.
Rue de Vendôme, 76, (Brotteaux)

MAISON FONDÉE EN 1863
AGENCE DE PUBLICITÉ
V. FOURNIER
LYON — 14, Rue Confort — LYON
AFFICHES PEINTES SUR MUR A LYON
TARIF
Le mètre carré (peinture comprise) pour une superficie au-dessous de cent mètres 20 fr
Le mètre carré (peinture comprise) pour une superficie au-dessus de cent mètres 5
Le mètre carré (peinture non comprise) pour une superficie au-dessous de cent mètres 15
Le mètre carré (peinture non comprise) pour une superficie de plus de cent mètres 10
Les traités sont établis pour une durée de trois ans au moins

PATE & SIROP D'ESCARGOTS
DE MURE (à Pont-St-Esprit)
Guérison certaine des Rhumes et Irritations de Poitrine.
PATE: 1 fr. — SIROP: 2 fr. — Dans toutes les Pharmacies.

EAU MINÉRALE NATURELLE DE VEDNET
La Perle des Eaux de Table
VERNET
PRÈS VALS PAR JALJAC (ARDECHE)
L'Eau de VERNET est la plus gaseuse des Eaux minérales françaises, la plus riche et la meilleure des Eaux de Table connues en France et à l'Etranger.
Adresser les demandes à M. BAUILLON, Directeur de la Société des Produits BAUILLON BRAVAIS et des Eaux Minérales Naturelles, 26 Avenue de l'Opéra, Dép. princip. à Paris: 13, r. Lafayette et 30, av. de l'Opéra où l'on trouve également les produits si connus et appréciés du public: VER BRAVAIS et QUINQUINA BRAVAIS.
Médaille d'Or Exposition Universelle 1875
Médaille d'Or Exposition Universelle 1889
Dépôt chez M. Léoras, à Lyon.

A LOUER IMMÉDIATEMENT UN LOCAL
sis quai de l'Hôpital
Comprenant un magasin au rez-de-chaussée et plusieurs pièces à l'entresol.
S'ADRESSER AU BUREAU DU JOURNAL

QUATRIÈME ANNÉE
L'UNION VINICOLE ET AGRICOLE
DES CHARENTES
Journal littéraire, agricole, commercial et d'annonces
PARAISANT LE DIMANCHE
ABONNEMENTS
Un an 5 fr
Six mois 3 fr
Trois mois 2 fr
Europe, un an 4 fr
Amérique 20 fr
BUREAUX: Imprimerie ROUSSAUD, 3, rue Tison d'Argence, ANGOULÊME.

HORAIRE GENERAL DES CHEMINS DE FER

Service d'Hiver 1881

	MATIN							SOIR									
	DÉPARTS	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS	DIRECT	OMNIBUS	MIXTE	RAPIDE	OMNIBUS	OMNIBUS	MIXTE	EXPRESS	DIRECT	MIXTE	EXPRESS	OMNIBUS	RAPIDE
PARIS		4,58	7,10	7,35	9,03	11,10	MIXTE	2,32	2,50	4,38	5,28	7,10	7,22	8,50	11,10	11,30	1,04
MARSEILLE	DÉPARTS	RAPIDE	OMNIBUS	EXPRESS	DIRECT	EXPRESS	MIXTE	MIXTE	OMNIBUS	MIXTE	—	OMNIBUS	MIXTE	DIRECT	MIXTE	EXPRESS	—
		4,16	5,32	7,20	7,34	10,05	10,20	—	1,10	2,10	4,45	6,08	6,30	8	10,43	9,56	—
GENEVE	DÉPARTS	5,45	5,55	—	7,45	9	11,45	3,30	—	5	—	—	8,05	—	—	—	—
BOURBONNAIS	DÉPARTS	—	5,33	8,40	—	—	11,38	2,39	—	3,22	—	3,45	—	—	6,15	—	—
BESANÇON	DÉPARTS	—	5,45	5,55	7,45	9	11,45	3,30	5	8,05	—	—	—	—	—	—	—
GRENOBLE	DÉPARTS	5	—	7,10	—	11,55	—	4,52	—	—	6,16	—	—	9,15	—	11	—
CHAMBERY	DÉPARTS	5,45	—	5,55	7,45	9	11,45	3,30	—	5	—	—	8,05	—	—	—	—
MONTBRISON (St-Paul)	DÉPARTS	—	6,05	Charbonn.	8,48	11	—	12,12	Charbonn.	3,33	4,58	6	—	6,32	—	—	—
ST-ETIENNE	DÉPARTS	5,09	—	7,30	—	11,44	—	—	1,44	—	3,45	—	5,55	—	7,01	—	11
LES DOMBES	DÉPARTS	6,06	—	—	6,55	—	10,21	—	—	1,40	—	—	5,40	—	—	—	—